COMMUNE DE BÉNY

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 28 JANVIER 2025 à 20 heures.

Date de convocation : 22 janvier 2025 Date d'affichage : 22 janvier 2025

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine, ACHARD Ludovic, BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absentes : GAILLETON Jocelyne et NECTOUX Morgane

Secrétaire : MARECHAL Maurice

Monsieur le Maire informe de la suppression du point 5 « contrat maintenance chaudière » qui sera traité lors de la prochaine séance du conseil.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2024 est approuvé sans remarque.

DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que Madame GAUTHIER Stéphanie, a envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception en date du 23 décembre 2024, reçue en Mairie le 27 décembre pour informer monsieur le Maire et le conseil municipal de sa démission.

Après transmission au service de la Préfecture concerné, la lettre s'est révélée « non-valable » car elle ne comportait pas de signature.

Madame GAUTHIER a été informée du rejet de la Préfecture, elle a donc retourné sa lettre signée au 14 janvier 2025.

Pour information : La démission d'un conseiller municipal est définitive dès sa réception par le Maire, qui doit obligatoirement en informer le représentant de l'État. Dès lors, le conseiller démissionnaire ne peut plus participer aux séances du conseil municipal.
Pour les communes de moins de 1 000 habitants, le Conseil municipal doit procéder à des élections complémentaires dans un délai de trois mois si, par l'effet des vacances survenues, il a perdu le tiers de ses membres, ce qui n'est pas le cas de Bény.

Monsieur le Maire souligne son désaccord avec le contenu du courrier. Il informe l'assemblée qu'il a tenté en vain de contacter téléphoniquement l'intéressée pour s'en expliquer. En conséquence, il prend acte de la décision de Madame GAUTHIER, mais exprime son regret au vu de son implication dans les commissions municipales.
Un débat s'en suit entre le Maire et plusieurs membres du conseil qui considèrent avoir manqué d'informations. Monsieur le Maire rappelle qu'il a suivi la procédure normale de promotion d'un fonctionnaire Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH) et qu'il n'y aura pas d'impact financier sur le budget communal à moyen terme.

PERSONNEL COMMUNAL

Pour le grade d'attaché : La commission d'évaluation de l'aptitude professionnelle des fonctionnaires Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH) a auditionné l'agent le jeudi 19 décembre 2024 et a validé l'intégration au 1er janvier 2025 à temps complet sur le grade d'attaché territorial.
Une partie du conseil demande le coût de cet accès à la catégorie supérieure à la charge de la commune. Monsieur le Maire affirme qu'il n'y aura aucun coût supplémentaire pour la commune, l'agent abandonnant ses primes. Un état des futurs salaires sera envoyé à l'ensemble du conseil pour information. Ce document doit rester confidentiel.

Accroissement temporaire d'activité : La commune a établi trois contrats saisonniers au profit d'un agent. Il n'est pas possible de créer un nouveau contrat pour la période du 10 mars au 6 juillet 2025 car la durée maximale est de 6 mois au cours d'une même période de 12 mois consécutifs.
Le centre de gestion propose de faire un contrat d'accroissement temporaire d'activité.

Délibération (n° 01/2025) : Accroissement Temporaire d'activité

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT le nombre croissant des effectifs au service de la cantine scolaire et de la pause méridienne, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité au titre d'adjoint d'animation du grade d'animation à raison de 6 heures hebdomadaires de travail par semaine scolaire soit un lissage de 5h01 min pour la période du 10 mars au 06 juillet 2025 (au total 17 semaines pour un nombre d'heures total de 85h50 soit 5h02).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'animateur, à compter du lundi 10 mars 2025 au dimanche 06 juillet 2025,

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 5 heures hebdomadaires 01 min,

FIXE la rémunération de l'agent à l'Indice Brut 367, Indice Majoré à 366 de la filière Adjoint d'animation territorial, 1er échelon.

HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Courrier recommandé reçu le 10 janvier de quatre agents : Le Maire informe du courrier de 4 agents communaux et fait part de son étonnement concernant leur demande de révision de leurs plannings de travail qu'elles estiment problématiques et dysfonctionnant, demandant par ailleurs une régularisation financière.
Après renseignement auprès du service RH de GBA, Monsieur Le Maire affirme que les plannings sont conformes à la réglementation. Chaque agent sera avisé de la réponse.

Convention avec l'ESAT LES TEPPES (ADAPEI 01): Les dates de la convention n'ont pu être respectées par l'ESAT (vacances d'hiver) du fait de l'indisponibilité de l'intervenante et faute de solution de remplacement.
De ce fait, la mairie a été contrainte d'établir un contrat saisonnier d'activité du 20 janvier au 23 février.
Un premier contrat a pris fin le 27 janvier, un nouveau contrat a été établi pour la période du 27 janvier au 23 février pour une nouvelle employée.

ETAT DES RESTES A REALISER

Maurice Maréchal, maire-adjoint en charge des finances, présente l'état des restes à réaliser en investissement pour les dépenses et les recettes 2024 à produire au plus tard le 10 janvier 2025, les reports sont :

→ **En dépenses : pour un montant total de 28 010€**

- Opération 181 – Matériel : 4 000€ : prévision du changement de 1 brise soleil orientable à l'école pour 3 285.55€.

- Opération 193 – Travaux dans les bâtiments communaux : 3 000€

- Opération 199 – Accessibilité : 2 000€, pour les dalles podotactiles (570€) et le contrôle (1200€).

- Opération 203 – Extension du réseau public d'électricité au Maniller et Grillets : 4 000€,

- Opération 211 – Abords du stade : 4 000€,

- Opération 213 – Pont route des Blancs : 11 000€,

- Opération 212 – Cimetière – cavurnes : montant de 10€,

→ **En Recettes : pour un montant total de 59 718€**

- Opération 211 – Abords du stade : montant de 59 718€ : pour le solde de subventions du département de l'Ain d'un montant de 26 006€ et de la région AURA pour un montant de 33 712€.

DEVIS

Ecole : un devis a été accepté pour un lot de matériel scolaire de Street Hockey auprès de CASAL SPORT pour un montant de 275,76€. Pour rappel, ce montant est inclus dans l'enveloppe allouée à l'école.

Travaux divers : Acceptation du devis de l'entreprise NEVEU pour un montant TTC de 1 246.44 € pour les travaux de :

- Remplacement de 4 blocs de secours à l'école pour un montant de 374.40 € TTC,
- Ajout d'une prise de courant pour le téléviseur de la salle du conseil pour un montant de 237.60€ TTC,
- Ajout d'une prise RJ45 dans la salle tilleul pour un montant de 370.80€ TTC,
- Ajout d'un bloc de 6 prises électriques et d'un bloc de 2 prises avec prise de terre dans les vestiaires des pompiers pour un montant de 263.64€ TTC.

Brises soleil orientable (BSO) : Acceptation du devis de l'entreprise Gros Frères pour un montant TTC de 3 285.55 € pour le changement de 2 BSO dans la classe maternelle (grande section de maternelle).

POINT SUR LES TRAVAUX BATIMENTS EN COURS

Maurice MARECHAL, adjoint aux bâtiments fait le point sur les travaux en cours et terminés depuis la séance précédente du conseil municipal et dresse la liste des travaux préparée par la commission bâtiment lors de sa réunion du 20/01/2025 :

Eglise

- Recherche d'une société de maintenance pour le chauffage au gaz : en attente de réponse de Gamatherm. Antoine Gros confirme qu'il y a 1 vanne d'entrée sur chaque appareil. Trouver 1 échafaudage pour intervenir et contacter la société de maintenance de la chaudière du stade ConfoServices, et KC chauffage.

Ecole primaire

- Salle Tilleul : Suite à une erreur, le barillet de la porte principale de la salle Tilleul est à changer. Un câble RJ45 sur Ethernet viendra remplacer le câble téléphonique de la prise N° 1 pour le téléviseur.
- Dans le hall d'entrée (coté Grande rue), 4 anciens luminaires ont été remplacés par 3 luminaires à led le 2/01/2025.
- Remplacer 2 blocs de secours BAES dans le couloir et le WC enfants. Chiffrage Neveu demandé le 8/01/2025 à valider.

Ecole maternelle

- le double brise soleil orientable BSO de la classe de maternelle reste bloqué, il sera remplacé.
- Remplacer 1 bloc de secours BAES dans le grand couloir.
- Voir le détecteur du petit hall qui aurait des dysfonctionnements.
- Fixer le téléviseur sur le mur dans la salle de maternelle (petite section).
- Faire chiffrer un contrat de maintenance pour la centrale de traitement d'air (CTA) du bâtiment.
- Perte de pression sur le circuit de chauffage de la chaudière (3 et 27/01/2025). Intervention en cours.

Bâtiment Garavand

- Salle du conseil : Ajoute d'1 prise électrique en hauteur pour le téléviseur.
- Fixer le téléviseur sur le mur ou acheter un pied à roulettes (chiffrer les 2 solutions).
- Visite de contrôle du bâtiment Garavand par le SDIS faite le 9/01/2025. Former la cantinière à l'utilisation des extincteurs et de la couverture d'extinction de la friteuse (à consigner dans le cahier). La fréquence de visite est repoussée à 5 ans au lieu de 3 ans.
- Faire chiffrer un contrat de maintenance pour la centrale de traitement d'air (CTA) de la salle Garavand.
- Faire chiffrer un contrat de maintenance pour la gazinière (piano) de la cuisine Garavand et lancer une visite de contrôle annuel.

ADAP (Agenda d'accessibilité 2015)

- Parking mairie : bande podotactile des escaliers Tilleul et mairie à coller dès que la température atteindra +15°C.
- Ecole primaire et médiathèque : bandes podotactiles de l'escalier intérieur à poser.
- Planifier la date de validation par Alpes Contrôle → à venir dès fin des travaux
- Délibération faite et demande de subvention en cours.

Stade

- Préau Est : l'éclairage du préau Est restait éclairé longtemps la nuit. Intervention temporaire faite mais le champ de détection du radar est trop restreint. Le radar sera remplacé.
- Préau Nord : boucher le trou au sol du côté Est.
- Des dévidoirs de papier ont été ajoutés dans les 2 WC PMR.
- Office traiteur, vestiaires et autres salles : ajouter des baguettes de protection sur les angles et faire le tour des problèmes dont le nettoyage.
- Voir la fuite du radiateur dans le WC PMR.
- Salle Sevron : voir la nécessité de remplacer 1 chariot de ménage.
- Signalétique : plaque indiquant le regard d'eau pluviale sous le boulodrome.

- Signalétic : pour indiquer le Stade et la salle Sevron en façade. Contacter Gruel et Didier Signalétique pour établir une proposition (panneau horizontal ou vertical).
- Contacter la société de maintenance du stade ConfoServices pour la révision annuelle de la chaudière.
- Tables et chaises extérieures pour le stade à prévoir et à stocker dans les vestiaires et à inverser avec celles de la salle Sevron.

Bâtiment de la bascule ou Clair matin

- Vestiaire des pompiers : ajouter 6+2 (frigo avec terre) prises électriques.
- Salle de bain et robinet de la machine à laver de l'appartement de l'étage à voir et à chiffrer.
- Peinture des volets des 2 façades, du hall d'entrée et de la cage d'escalier à refaire.

Cimetière

- Chiffrage de 16 cavurnes, de 300 plaques de numérotation des tombes et de 15 reprises de concessions reçu.
- Demande de subvention lancée au titre de la DETR et de la DSIL faite en commun avec les croix et calvaires le 26/12/2024.
- Le contrôle des tombes utilisées et l'envoi de courrier pour les concessions dont la date est expirée est en cours de réalisation. Le transfert dans le nouveau logiciel du SIEA sera fait par la suite. Laurence Bavoux suit ce dossier.

Croix et calvaires à rénover

- Un état des lieux et un de vis ont été établis.
- Demande de subvention lancée au titre de la DETR et de la DSIL faite en commun avec les travaux du cimetière le 26/12/2024.
- Il reste à monter un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre de la sauvegarde du petit patrimoine.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1°) <u>Visite du bâtiment Garavand</u>

La sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public s'est tenue le jeudi 9 janvier. Compte tenu de la régularité du suivi de la salle, un avis favorable a été donné. Il restera valable 5 ans au lieu de 3 précédemment.
Une formation sera faite par l'employé communal (ex pompier) auprès de la cantinière pour les risques de feu avec la friteuse et la manipulation des extincteurs.
Il est nécessaire de réaliser un contrat de maintenance pour l'appareil de cuisson. Pour rappel la société CUNY Pro a cessé son activité.

2°) <u>Contrat d'entretien de la pompe de relevage des eaux usées du stade</u> :

Par courrier recommandé reçu le 24 janvier, l'entreprise CTF a résilié son contrat au 1er janvier 2025. Pour rappel, le contrat avait été accepté lors de la séance du 19 novembre 2024. Une demande sera sollicitée auprès de l'entreprise AECI qui n'avait pas été retenue pour 2025.

3°) <u>Bulletin municipal</u> :

Il a été distribué par les agents. A ce jour, des remontées très positives pour la qualité du document, son nouveau graphisme et sa clarté de présentation. La commission communication est remerciée pour son excellent travail.

4°) <u>Croqueurs de pommes Jura-Bresse</u> :

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion-bulletin d'inscription pour 2025 pour un montant annuel de 30 € comprenant l'adhésion et l'abonnement au bulletin comprenant 5 numéros.
Valentin PROST a prévu une réunion samedi 1er février à la salle Tilleul pour parler des projets liés au verger.

5°) <u>Ecole de Musique : Assemblée générale du 13 janvier 2025</u> :

Monsieur le Maire donne le compte rendu et précise qu'il y a 55 inscriptions pour la saison 2024/2025 dont 2 pour la commune de Bény.
Le bilan financier est soutenu par les subventions du département (6 345.82€) et de Grand Bourg Agglomération (39 907.78€), la participation des familles, les dons et divers produits financiers pour une dépense totale de 72 163.46€

6°) <u>Rapport de synthèse 2024 de la station d'épuration</u> :

Une visite avec analyses a été effectuée par le service de la SATESE qui indique :

- L'entretien des berges et digues est satisfaisant. Ne pas laisser la végétation située sur les parements intérieurs des bassins gagner les plans d'eau.
- Dégager la végétation qui s'accumule en partie terminale du dernier bassin. Elle freine la bonne circulation et évacuation des effluents.
- Poursuivre les campagnes de piégeage des rongeurs qui peuvent occasionner d'importants dégâts sur les berges et digues du site.
- Le niveau de traitement atteint est conforme aux exigences requises pour un tel procédé

7°) <u>Relevés topographiques pour actualisation de la cartographie GRTgaz</u> :

Dans le cadre du programme, pour actualiser la cartographe des canalisations de transport GRTgaz informe du passage des techniciens entre le 1er février 2025 et le 31 octobre 2025.

L'intervention ne nécessite pas de travaux de type fouilles. La réalisation de la détection et de son géoréférencement seront effectués dans la servitude et ne nécessitent pas la présence des agents.

Lors de la traversée de parcelles privées closes, si les propriétaires sont absents, les techniciens déposeront un courrier dans leur boîte aux lettres pour une prise de rendez-vous ultérieure.

Les Société de chasse et Pêche ont été informées.

M. David VEDRENNE, le cabinet de géomètres-experts peut répondre aux questions éventuelles soit :

- Par téléphone : 06 83 83 43 49 / 04 82 54 01 00,
- Par mail : d.vedrenne@ttge.fr.

8°) <u>Légion d'honneur</u> :

Un habitant de la commune sera distingué dans l'ordre de la légion l'honneur. Il convie l'ensemble du conseil municipal le vendredi 21 février à 18h30. Face à cet évènement exceptionnel, la commune mettra gratuitement à sa disposition la salle Garavand.

9°) <u>Avis de naissance</u> :

- Malo, Arthur RESSEGAIRE, né le 13 décembre 2024 domicilié 2152 route des blancs
- Nathan POBEL, né le 29 décembre 2024, domicilié 591 route de Marboz

10°) <u>Rappel de la prochaine réunion du conseil municipal</u> :

Mardi 18 février 2025 à 20h00.

11°) <u>Conseil Municipal Jeunes</u> :

Didier CHARVET, adjoint donne le compte rendu de la deuxième réunion qui s'est tenue samedi 25 janvier. La Commission Affaires Scolaires, en charge du suivi du CMJ, met en avant la forte implication des jeunes conseillers sur ce début de mandat. Des chiffrages seront réalisés sur leurs différents projets. Ils seront communiqués lors d'une prochaine réunion du conseil municipal afin de définir ceux qui pourront être retenus. Les jeunes doivent se réunir sans les membres de la commission afin d'affiner leur demande.

12°) <u>Assemblées générale de la Pêche et du club des retraités</u> : points reportés.

13°) <u>SCOT</u> : Dans le cadre de la révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), les prochaines réunions publiques (procédure réglementaire) ont lieu le :

11 février :

- Ceyzeriat : centre festif et de congrès place Jean Moulin : de 18h00 à 19h30
- Lent : salle des fêtes 149 grande rue : de 20h30 à 22 h00

13 février :

- Montrevel-en-Bresse : salle Marcel Pacaud, cité administrative place de la résistance : de 18h à 19 h30
- Treffort – salle des remparts – mairie de Val Revermont 2 place Marie-Collet : de 20h30 à 22h00

14°) <u>Voirie</u> : Réunion le 29 janvier à 13h30 pour la réception des travaux réalisés.

15°) <u>Pont route des blancs</u> : Réunion de lancement de la mission de MOE avec l'entreprise C et D ingénierie le 10 février à partir de 15h30.

16°) <u>Arbres Route de la Verne</u> : La route a été barrée suite à la chute d'arbres. Soyez vigilants les vents fort conjugués aux sols détrempés augmentent les risques.

17°) <u>Salle Sevron</u> : Des usagers de la salle interpellent sur le fait qu'il n'y a pas de nécessaire de nettoyage à disposition après les répétitions de Si Bény Chantait. Un rappel sera fait au personnel.

18°) <u>Manifestations à venir sur la commune</u> :

- **<u>Samedi 08 février</u> :** Vente à emporter choucroute, jambon au madère avec riz ou tartiflette organisée par le comité de fleurissement
- **<u>Dimanche 09 février</u> :** Initiation danses Folk et danses du monde organisé par Fasila'Gym.
- **<u>Samedi 15 février</u> :** Après-midi carnaval organisé par le Free's B-café asso
- **<u>Dimanche 16 février</u> :** Printemps des arts à Val-Revermont à 15h00 : spectacle les gens qui dansent, suivi d'un bal (gratuit)
- **<u>Vendredi 21 février</u> :** Don du sang de 16h à 19h à Marboz
- **<u>Dimanche 23 février</u> :** Vente de bugnes organisée par l'Amicale des sapeurs pompiers.
- **<u>Dimanche 2 mars</u> :** Loto organisé par le club des retraités.
- **<u>Samedi 15 mars</u> :** Opération nettoyage des routes « j'aime la nature propre » organisée par la société de chasse de Bény et la municipalité.

Levée de la séance à 21 h 30

Liste des délibérations prises : n° 1 à 1.

Le secrétaire de séance
Maurice MARECHAL

Le Maire,
Patrick BAVOUX